

VINESTIVALES



**CIRCULATION
&
STATIONNEMENT
INTERDITS
DU 26 JUIN 13H
AU 29 JUIN 5H**

**PARKINGS DU COURS &
PARKING SALLE DES FÊTES**

(arrêté municipal 2025/65)

Tout véhicule en stationnement non autorisé

sur ces emplacements fera l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière.